

**RESULTATS DE L'ENQUETE 1993-1994 CONCERNANT
LES PIES GRIECHES NICHEUSES EN CORSE**

Par

Gilles BONACCORSI*

* Immeuble Azalée, Résidence Biancarello, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO

Edité par le Parc Naturel Régional de Corse
BP 417
20184 AJACCIO CEDEX

I INTRODUCTION

Dans le cadre de l'enquête nationale coordonnée par Norbert LEFRANC (L.P.O.- Ministère de l'Environnement) nous avons réalisé un recensement concernant les Pie-grièches de Corse.

Peu de travaux existent s'agissant de ces oiseaux en Corse (BONACCORSI et ISENMANN) parmi un ensemble de cinq espèces mentionnées : Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* ; Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* ; Pie-grièche grise *Lanius excubitor* ; Pie-grièche à poitrine rose *Lanius minor* et Pie-grièche isabelle *Lanius isabellinus*. Seules les deux premières espèces nichent dans l'île et font l'objet de cette enquête.

II METHODE D'ETUDE

Au-delà du suivi que nous effectuons depuis 1980 dans une micro-région située au sud-ouest de l'île limitée par Capo-di-Feno, le pont d'Ucciani, la pointe de l'Isollella (BONACCORSI), cette enquête fut réalisée de mai 1993 à juillet 1993 et de mai 1994 à juillet 1994. La première année seulement en Corse du Sud, la seconde dans l'ensemble de l'île.

Afin de mener à bien ce travail l'île fut divisée en plusieurs parties:

A - en Corse du Sud apparaitront trois régions:

- 1) la région ouest de la limite de la bi-départementalisation au Liamone, et d'est en ouest de la limite des 900 mètres à la mer;
- 2) la région sud-ouest du Liamone à l'Ortolo et d'est en ouest de la limite des 900 mètres à la mer;
- 3) la région sud de la limite des 900 mètres bidépartementale à l'Ortolo et le niveau de la mer.

B - en Haute-Corse apparaitront quatre régions:

- 1) la région orientale va de la limite de la bi-départementale au Tavignano, de la limite des 900 mètres à la mer;
- 2) la région nord-est va du Tavignano de la limite des 900 mètres puis la région nord-ouest la limite de la région nord et le bord de la mer;
- 3) la région nord concerne le Cap-Corse au sud de la limite allant de Bastia à Ville de Pietrabugno via le col de Teghime;
- 4) la région nord-ouest de la limite bi-départementale à la limite des 900 mètres au bord de la mer et une limite avec la zone nord-est de Saint-Florent, Oletta, Tenda, San Gavino-di-Tenda, Sorio, Pietralba et Lento.

Le recensement fut aussi complet que possible. Pour chacune des espèces figurent trois chiffres concernant les effectifs nicheurs. Le plus bas se rapporte aux couples comptabilisés, le plus haut aux effectifs estimés en fonction des exigences écologiques des pies-grièches et de la possibilité de leur satisfaction dans la région concernée (la superficie du territoire d'un couple étant l'un des critères utilisés ainsi que la présence de ressources conditionnant leur survie). Enfin figure un nombre moyen (précédent la parenthèse) me semblant devoir refléter la situation réelle aussi fidèlement que possible.

Les pies-grièches furent comptabilisées depuis les routes et les chemins. S'agissant de la nidification les éléments permettant retenus comme prouvant sa probabilité furent les suivants:

- le transport de proies en vue de l'alimentation d'un adulte au nid; de jeunes au nid ou déjà envolés, mais non émancipés.
- le transport de matériaux nécessaires à la construction du nid.
- les parades nuptiales et accouplements, et non pas le simple chant car certains mâles resteront célibataires et des chants ou des parades nuptiales sans accouplements furent notés chez des migrateurs qui disparurent peu de temps après et ce à plusieurs reprises. On sait que les couples se forment très tôt (LEFRANC 1993).
- la présence de jeunes émancipés avant la fin juillet, plus l'on avance ensuite dans le temps et plus on pourrait rencontrer des migrateurs.

Ce travail permit d'obtenir les résultats développés à présent.

III RESULTATS OBTENUS

Ceux-ci seront présentés pour chacune des deux pies-grièches concernées et ce en mettant en évidence les points communs et les divergences existant entre ces espèces:

A - Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* *bedius* Hartlaub.

Plus arboricole que l'écorcheur (LEFRANC 1993; GEROUDET 1957; BONACCORSI et ISENMANN 1994), et vivant à une altitude inférieure à 800 à 900 mètres, ceci étant en parfaite concordance avec sa répartition altitudinale en région continentale (LEFRANC 1993). Par exception la nidification fut observée plusieurs fois dans le Niolo (région nord-ouest) dans un site favorable et bien exposé à plus de 950m. Cette partie de l'île abrite plusieurs espèces qui ici atteignent une plus haute altitude qu'en d'autres localités s'agissant de leur site de nidifications du fait de la végétation présente et des conditions climatiques (THIBAUTI obs pers). Facteur essentiel s'il en est, l'ensoleillement étant très important pour ces espèces thermophiles (LEFRANC 1993). Elle est la plus rare des deux pies-grièches et sa population peut-être estimée à: 500 couples en Corse (extrêmes 410 - 690 couples). Au-delà de fluctuations d'une année sur l'autre parfois difficiles à interpréter (LEFRANC 1993). Il faut noter que l'habitat favorable à cette espèce subit les dommages du feu et si les effets du feu ne sont pas facilement évaluables dans tous les cas (PRODON 1988), il n'en est pas moins vrai qu'après le passage d'un incendie sur un site favorable à l'espèce plusieurs années (deux à trois, parfois quatre et même cinq années) une végétation permettant l'installation de l'écorcheur sera présente mais la tête rousse ne pourra pas y revenir et reconquérir ces espaces perdus.

Dans certains cas il conviendra de relever que l'écorcheur se réinstallera dès la première année après le passage du feu. Ceci fut constaté dans le Cap et dans les Agriates (PRODON in litt).

Ceci apparaissait aussi bien dans le sud-ouest de l'île que dans d'autres localités. La perte de l'habitat pourra découler aussi et ce comme pour l'autre espèce d'une trop forte urbanisation. Mais en général, l'écorcheur apparaîtra plus adaptable que la tête rousse.

Comme pour l'autre espèce existeront des "vides" dans le sens où les zones susceptibles d'accueillir des couples nicheurs n'en abriteront pas alors que les sites de nidification et la nourriture semblent disponibles. En fait, peut-être d'autres exigences écologiques plus complexes lui font vraisemblablement défaut.

Parmi les éléments remarquables on notera l'absence totale de cette espèce dans le Cap-Corse en 1994(!). THIBAUT la signalait "localement absente, au Cap-Corse" (GUILLOU 1964; YEATMAN 1976, THIBAUT obs. pers. in THIBAUT 1983) et ceci fut donc encore constaté. En fait elle doit probablement y être présente, mais rare en tant que nicheuse, alors qu'elle est régulièrement en migration (comptes rendus ornithologiques de Barcaggio).

Concernant le sud-ouest de l'île, c'est là que se situe la plus belle population de cette espèce, qui localement atteint des densités équivalentes à celles de l'écorcheur. Ce point étant très remarquable comparé à la situation des deux espèces dans le reste de l'île.

Dans le sud de l'île vit une petite population. Celle-ci ne nous semble pas sous estimée au regard du site disponible pour cette espèce.

Concernant les différents types d'habitat cette espèce comme la suivante évite les formations boisées trop denses qu'elles soient spontanées ou le résultat de l'arboriculture traditionnelle que représente la chataigneraie.

B - Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* L.

Présente dans une de végétation plus buissonnante que la tête rousse, l'écorcheur est en Corse en limite de son aire de répartition alors que la tête rousse est au centre de celle-ci. Pourtant elle y est moins commune. La population de l'écorcheur s'élevait en 1994 à 2160 couples (extrêmes 1720 - 2440 couples). Espèce dont les territoires sont plus restreints que ceux de la tête rousse (BONACCORSI et ISENMANN 1994; LEFRANC 1993). Elle se raréfie comme l'autre espèce en altitude dès 600m et disparaît à 900m, alors qu'elle remonte plus haut dans les Alpes jusqu'à 2050m (LEFRANC 1993). Par rapport à l'ensemble du contexte local une divergence apparaîtra dans le Nioïo où plusieurs couples nichent à une altitude plus élevée pour les mêmes raisons que la pie-grièche à tête rousse: maximum observé 1350m (THIBAUT obs pers). Les concentrations locales peuvent être équivalentes à celles de l'autre espèce, mais aussi plus ou moins fortes et les plus grandes populations apparaissent en Haute-Corse région nord-ouest: 970 couples (extrêmes 850 - 1000 couples, soit 45% de la population insulaire).

A noter comme pour l'autre espèce de faibles densités dans la région orientale, peut-être en relation avec le traitement appliqué aux cultures qui doit limiter la présence de telles espèces.

Localement la Pie-grièche écorcheur peut se satisfaire de sites représentant une faible ouverture dans un espace assez boisé (zone nord-est dans la région de Cervione ou un couple se contentait d'un jardin et nichait à quelques distances d'une habitation dans une végétation qui par ailleurs était trop dense et trop arbusive pour elle).

IV DISCUSSION ET CONCLUSION

Les comptages réalisés seront renouvelés durant les années à venir de manière à mieux connaître l'évolution des effectifs des deux Pies-grièches. Malheureusement nous ne disposons pas de données antérieures permettant de connaître ce que représentaient ces chiffres (stabilité ou autre ?). En tout état de cause ce que THIBAUT affirmait en 1983, s'agissant de leur statut semble cependant être d'actualité.

Bonnes indicatrices de l'état des milieux les Pies-grièches représentent donc des espèces dont l'étude est donc un aspect important. Enfin leur suivi se révélera être instructif s'agissant des effets du feu sur les espèces nicheuses dans l'ensemble de l'île.

REMERCIEMENTS

Ils s'adressent à THIBAUT J.C.; PRODON R.; CANTERA J.P.; PATRIMONIO O. et GRAZZIANI J. pour les informations qui nous furent apportées dans le cadre de cette enquête.

BIBLIOGRAPHIE

BONACCORSI G. et ISENMANN P. 1994, Biologie de la reproduction et nourriture de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator badius*), et de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius colluro*) en Corse (France), *Alauda*, 62; 269 - 274.

BONACCORSI G. 1994, Avifaune de la Basse Vallée de la Gravona Alain Piazzola et La Marge.

Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement de la Corse 1989, Tableau de bord de l'Environnement Corse.

GEROUDEI P., 1957, Les passereaux: des pouillots aux moineaux, tome III, Delachaux et Niestlé, Paris.

INSEE Corse, Cartographie et décision 1993, Atlas de la Corse.

LEFRANC N., 1993, Les Pies-grièches d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, Delachaux et Niestlé, Paris.

PRODON R., 1988, Incendies et protection des oiseaux en France méditerranéenne, actes du colloque d'ornithologie méditerranéenne, Montpellier, 30 novembre - 2 décembre 1985.

THIBAUT J.C., 1983, Les oiseaux de la Corse, histoire et répartition aux XIXème et XXème siècle, Parc Naturel Régional de la Corse, Ajaccio.

	Pie-grièche à tête rousse	Pie-grièche écorcheur
Corse	500 (410 - 690)	2160 (1720 - 2440)
Corse du Sud	300 (250 - 400)	530 (390 - 790)
Haute-Corse	200 (160 - 290)	1630 (1330 - 1650)

Tableau n° 1- nombre de couples de chacune des espèces en Corse et dans chacun des départements

	Pie-grièche à tête rousse	Pie-grièche écorcheur
ouest	100 (90 - 120)	120 (110 - 250)
sud-ouest	150 (120 - 200)	300 (200 - 400)
sud	50 (40 - 80)	110 (80 - 140)

Tableau n° 2- nombre de couples de chacune des espèces en Corse du Sud.

	Pie-grièche à tête rousse	Pie-grièche écorcheur
nord	0	110 (80 - 120)
nord-est	80 (70 - 130)	400 (300 - 450)
nord-ouest	70 (50 - 80)	970 (850 - 1000)
est	50 (40 - 80)	150 (100 - 200)

Tableau n° 3- nombre de couples de chacune des espèces en Haute-Corse.

